Bulletin d'information de Briis-sous-Forges

Briis infos

n°88 • février 2016

Les vœux du maire : un grand moment de rassemblement citoyen Page 4

Fête ta réussite : la Municipalité honore les jeunes Page 10

Briis en Liberté 2016 se jette à l'eau Page 11

Modification du PLU de la commune Enquête publique Page 14

BRIIS-SOUS-FORGES

Briis-sous-Forges
cité du Camellia

Samedi 12 & Dimanche 13 mars

EXPO VENTE

Salle Communale • Place de la Libération • **Entrée gratuite** • Samedi : 14h-18h • Dimanche : 10h-18h

2016, **un grand millésime**

Trois beaux projets concernant l'eau vont se concrétiser au cours de l'année 2016.

Pour l'eau potable il s'agit de la création de notre service public *"Eaux de Briis".*

Après quatre ans de travail qui nous ont permis de franchir une à une toutes les étapes, notre régie publique a désormais pris le relais dans la gestion de l'eau potable.

Par cet acte majeur, les élus et les habitants de Briis ont repris la maîtrise de la gestion publique de ce bien commun de l'humanité indispensable à la vie. L'eau n'est pas une marchandise. Et c'est pourquoi notre commune a décidé de la soustraire du secteur privé et de la gérer au bénéfice de l'intérêt général.

Vos nombreux messages montrent combien vous êtes très attachés à ce projet et combien vous le soutenez.

Pour l'eau usée, il s'agit de l'achèvement des mises aux normes de nos assainissements. Je suis heureux de vous annoncer que les travaux de création des assainissements collectifs s'engagent dans le hameau de Frileuse et se poursuivront dans le hameau du Coudray grâce notamment à l'obtention de 850 000 euros de subventions accordées par l'Agence de l'eau, le Conseil départemental et le Conseil régional. Le reste à charge pour la commune n'est que de 26 %.

Ainsi, après la création de la station intercommunale très innovante concernant le bourg et le hameau de Chantecoq en 2009, après la création des assainissements collectifs dans les hameaux de Launay et de Mulleron en 2013, c'est donc la dernière tranche qui s'engage aujourd'hui. En moins de 10 ans, une avancée considérable aura donc été accomplie en termes d'assainissements et de développement durable.

Pour l'eau de pluie, il s'agit de la réalisation des ouvrages de lutte contre les inondations qui seront réalisés dès 2016 par le Syndicat de rivière que j'ai l'honneur de présider.

La phase d'acquisition des parcelles de terrains concernées par les 17 ouvrages répartis sur l'ensemble du territoire du Pays de Limours, touche bientôt à sa fin et le juge se prononcera avant le printemps sur le montant des indemnités que le Syndicat devra verser aux agriculteurs concernés.

Cette ultime étape permettra au Syndicat d'engager les travaux sur deux sites majeurs, Le pivot à Limours et l'étang du Château à Vaugrigneuse. Sept autres ouvrages légers seront également réalisés au cours de cette année 2016 à Forges, Pecqueuse, Briis, Vaugrigneuse, et à Saint Maurice Montcouronne.

Je veux souligner la ténacité des élus du Syndicat qui ont su tenir bon face aux multiples rebondissements et aux nombreuses évolutions de la réglementation.

Je souhaite que cette année nouvelle soit pour vous et ceux qui vous sont chers, un très grand cru.

Bernard Vera,
Maire de Briis-sous-Forges

Les Vœux du maire : un grand moment de rassemblement citoyen

"Je veux dire ma totale opposition à la réforme territoriale en cours qui vise à l'effacement des communes"

C'est la rencontre annuelle et conviviale des habitants, voisins et amis avec tous les acteurs et animateurs de la vie communale : les élus de la ville et des communes alentour, les représentants des services publics qui interviennent sur notre territoire, dans les écoles, le collège, le centre des sapeurs-pompiers, la gendarmerie, le théâtre de Bligny…

Un moment chaleureux particulièrement apprécié : la salle communale était comble. Quelques extraits du discours de Bernard Vera. Après les remerciements, les vœux :

"L'équipe municipale est rassemblée ce soir pour vous présenter ses vœux les plus sincères pour l'année 2016. Des vœux de santé, de bonheur et aussi des vœux de réussite dans vos projets personnels et professionnels, dans nos projets communs au service des Briissois et des habitants de notre Communauté de Communes…

Nous quittons 2015, une année qui fut particulièrement difficile et tragique avec son lots d'attentats meurtriers qui laissent notre pays endeuillé, meurtri et bouleversé. Des millions de Français ont dit leur attachement au vivre ensemble, et, avec eux les Briissois ont dit, de façon inégalée, leur volonté de faire société dans une république de liberté, d'égalité, de fraternité et de laïcité. Désormais se pose la question du comment s'appuyer sur cet élan populaire pour que notre société soit toujours plus une société de progrès pour tous et toujours plus fraternelle ?

Pour ma part, je considère qu'il faut plus que jamais mener le combat d'idée contre la propagande de la peur et de la division. Il faut mener une lutte sans concession contre la barbarie, la haine de l'autre, contre le racisme et l'antisémitisme et condamner toute forme de stigmatisation d'une communauté quelle qu'elle soit. Il faut aussi sortir des politiques d'austérité de précarité et d'exclusion qui provoquent tant de souffrances sur lesquelles prospèrent les extrémismes.

Je crois plus que jamais que nous avons besoin de plus d'éducation et de réussite scolaire, de culture et de savoir, fondés sur les principes de tolérance, de respect mutuel, d'entraide et de solidarité.

Un mot encore pour évoquer cette terrible année 2015 avec ses images du flot de réfugiés et notamment

du corps du petit Aylan, enfant kurde échoué sur une plage turque. Face à cette vague de détresse humaine, le Conseil municipal a été unanime pour considérer que la situation rendait notre devoir de solidarité impératif et immédiat. Notre village s'honore de s'inscrire aujourd'hui dans cette tradition d'une France terre d'accueil à ceux qui fuient la barbarie, les guerres et les persécutions, en accueillant un jeune réfugié soudanais à qui je souhaite la bienvenue".

Après avoir parcouru en images les événements partagés tout au long de l'année écoulée. Bernard Vera dit quelques mots sur les conditions dans lesquelles les élus locaux sont conduits à bâtir les politiques publiques utiles aux habitants.

"Je veux dire ma totale opposition à la réforme territoriale en cours qui vise à l'effacement des communes et des départements au profit des intercommunalités et des régions et qui pousse à la création de gigantesques intercommunalités qui éloignent les citoyens des lieux de décisions.

Petit à petit les projets se réalisent

À cette réforme territoriale s'ajoute la baisse drastique des dotations de l'État aux collectivités locales. Pour notre commune, ce sera une baisse cumulée de 200 000 €. Je refuse cette baisse insoutenable et son impact considérable sur le niveau de services rendus aux habitants et les investissements publics locaux. Il n'appartient pas aux communes de compenser les déficits de l'État qui trouvent leur source dans les aides accordées depuis des années aux banques et aux grands groupes sans obligations de résultat ni de contreparties."

Puis il en vient aux projets qui vont marquer 2016 : un grand cru comme l'annonce la carte de vœux.

• La création de notre service public de l'eau dénommé "Eaux de Briis" qui entrera en fonction le 3 février. Ainsi le prix de l'eau, qui n'a cessé d'augmenter depuis 50 ans, va baisser.

• L'achèvement des mises aux normes des assainissements avec la réalisation de la dernière tranche de travaux engagés depuis dix ans : la création d'assainissements collectifs dans les hameaux de Frileuse puis du Coudray.

• La réalisation des ouvrages de lutte contre les inondations tant attendus par le syndicat de rivière présidé par Bernard Vera.

• La création d'un nouveau parc de logements dans le quartier de la Vieille Terrière : 19 terrains à bâtir et 10 logements locatifs.

• La construction de la Maison de santé qui va débuter dans quelques semaines. Ce projet qui entend anticiper sur le risque de désertification médicale, s'élabore avec la participation active de tous les professionnels de santé de la Commune.

Ce sont cinq des projets phares du mandat qui vont connaître un aboutissement ou un début de concrétisation dans l'année qui vient.

M. Vera conclut : *"Cette soirée de nouvel an est une belle image de notre village tel que nous l'aimons et tel que nous le construisons ensemble".*

Claudine Chappe

Et une surprise : un bar à glaçons !

Un des états de l'eau qui fera effervescence pour Briis en Liberté du 18 mars au 2 avril 2016.

C'était la première rencontre avec le groupe Ramdam qui fait connaître le Festival et son programme. Une entrée en piste rafraîchissante qui n'a laissé personne de glace lors de la soirée.

Le Ramdam a besoin de votre aide pour réaliser une installation participative qui aura lieu pendant le Festival. Déposez vos bouteilles en plastique transparent vides et intactes en mairie, dans les urnes prévues à cet effet.

Briis, un village toujours solidaire

Le Téléthon c'est une mobilisation exceptionnelle pour vaincre la maladie. Un élan de solidarité unique.

Ce début décembre n'était pas cette année, tout à fait comme les précédents. Dans un pays encore meurtri, le Téléthon a été dans notre village pour beaucoup d'entre nous, la première occasion publique de se retrouver après trois week-ends de recueillement.

On y a apprécié plus qu'avant l'intérêt de cette vie collective en mesurant l'intensité des regards et la gravité et la chaleur des paroles. Invités par la MJC puis par la GR avec le soutien logistique de la Commune, les habitants ont participé nombreux aux temps forts proposés pour relever le défi de la solidarité et contribuer aux progrès de la recherche sur les maladies génétiques.

Dès le vendredi 4 décembre au soir, les quelques 100 élèves des ateliers de danse de la MJC ont d'abord offert une courte démonstration de leur travail de début d'année devant 300 personnes accueillies sur deux séances successives. À l'entracte, les participants ont goûté, selon leur âge, chocolat chaud, vin chaud et marrons grillés (par les élus municipaux) et même dégusté pâtisseries et tartes ou cakes salés. À l'issue des spectacles, après une légère collation partagée avec les spectateurs de la 2e heure, une quinzaine de randonneurs bien équipés pour braver la fraîcheur et l'obscurité sont partis pour une grande ballade de deux heures autour de Briis, histoire de découvrir les chemins de notre commune avec d'autres sensations.

Le lendemain soir, premier samedi du mois, la MJC ouvrait ses portes pour une soirée jeux au profit exclusif du Téléthon avec quelques enchères et son habituelle crêperie. Une trentaine de personnes en famille y ont été accueillies pour tester de nouveaux jeux autour d'Erwann, de Barbara et de Sophie.

Le samedi suivant, la GR en compétition au début décembre, entrait en piste pour son traditionnel gala de Noël. Les jeunes gymnastes ont comme toujours été très applaudies après leurs prestations.

Au terme de ces deux week-ends, les sommes collectées ont été comptées et réunies avec les dons portés à la mairie et recueillis au Club de l'Amitié pour faire un versement de 2 460 € à l'AFM. Un grand merci à tous ceux qui ont contribué au succès de ces initiatives et ainsi participé à l'élan de solidarité nationale qui permettra de nouvelles avancées de la recherche pour faire reculer la maladie, améliorer les conditions de vie de ceux qui souffrent et de leurs familles.

Claudine Chappe

Jardins : **hérissons & nichoirs**

Début décembre, nous avons installé dans le jardin boisé deux abris à hérissons pour les aider à passer l'hiver ?

Le hérisson est un petit mammifère insectivore qui mange beaucoup de limaces et d'escargots. C'est donc un ami du jardinier qui a sa place dans notre jardin écologique de la rue Patton où il y a déjà été vu se promenant.

Pendant ses pérégrinations nocturnes à la recherche de nourriture, le hérisson passe d'un jardin à l'autre par de petits espaces que ses amis humains lui réservent dans leurs clôtures, suivant les lisières et chassant le long des haies, sur un territoire de plusieurs hectares.

Jusqu'à la fin de l'été, il accumule des réserves de graisse en prévision de l'hiver et grossit énormément. Il doit au minimum atteindre le poids de 450 grammes pour pouvoir survivre jusqu'au printemps.

En automne, dès que la température descend au-dessous de 10 degrés, il se cherche un abri pour hiberner. En réalité, il en a plusieurs et se réveille à peu près toutes les semaines. À chaque fois, sa température monte de 30 degrés ce qui lui occasionne une grosse dépense d'énergie. Après quoi il se rendort. C'est pourquoi il est indispensable qu'il ait un gîte bien tranquille où passer la mauvaise saison.

Dans la nature, c'est une anfractuosité dans un tas de bois, sous un tas de feuilles mortes ou de foin, de vieux branchages ou de fagots ou même sous une souche ou dans un terrier de lapin… Mais quand ces cachettes naturelles se font rares, c'est aussi tout près de

nos maisons qu'il se réfugie. Alors, pour sa survie, ne déplaçons pas notre tas de bois, ou notre tas de compost pendant son sommeil hivernal.

Avec les enfants des jardiniers, nous avons construit des abris en déposant tout d'abord sur le sol une boîte en bois (un cageot du marché fait aussi bien l'affaire) et en creusant un peu la terre en dessous pour laisser un passage d'entrée de la taille d'une main. Nous les avons recouverts de feuilles bien sèches puis d'ardoises pour l'étanchéité, et encore de beaucoup de feuilles, puis de branchages pour bien maintenir le tout.

S'ils sont du goût de nos petits amis, ils viendront s'y confectionner un nid douillet en apportant eux-mêmes à l'intérieur les feuilles qui en bouchent l'entrée. Et c'est ainsi que nous saurons si nos abris sont occupés.

Vous aussi, pouvez installer un gîte en lisière de forêt, dans une haie, au milieu des broussailles ou même dans votre verger s'il n'est pas trop noyé au milieu des maisons.

Et si nous en voyons sortir le hérisson, ce sera une belle réussite pour nous tous !

Pascale Perret

Source : Numéros 40 et 77 de la revue "La hulotte" : tout sur la vie du hérisson et la construction d'un abri pour l'hiver.

Qu'est-ce qui se cache et s'endort Quand il fait bien froid dehors ? C'est mon hérisson mesdames, c'est mon hérisson !

Comptine

Pourquoi installer **des nichoirs ?**

par Christiane Lépissier

Les cavités naturelles permettant aux oiseaux de nicher sont de plus en plus rares : moins de vieux arbres et moins de trous dans les murs.

Aussi, grâce au don d'un Briissois ami de notre jardin, avons-nous installé deux nichoirs à mésanges dans le sous-bois et un nichoir à rouges-gorges dans le cèdre de notre premier jardin.

En régulant les populations d'insectes et de gastéropodes, ils sont les alliés du jardinier et ils se révèlent indispensables au maintien de la biodiversité.

La mésange chasse ses proies au sommet des grands arbres feuillus et elle n'a pas son pareil pour déloger les pucerons, les chenilles ou les larves hivernantes.

Le rouge-gorge est friand d'insectes, mais également de limaces, escargots et ver de terre.

Belle et gourmande fin d'année pour les aînés

Parmi les traditions cultivées dans notre commune, l'attention portée aux séniors en fin d'année est incontournable. Un délicieux repas musical pour les uns, un colis gastronomique pour les autres.

"Je suis toujours venue au repas de Noël, j'aime l'ambiance sympathique. j'aime participer à la vie du village."

Le calendrier électoral s'imposant, c'est donc avec quelques jours de retard, à la veille de Noël que la salle communale a pris ses habits de fête pour recevoir les convives du banquet des aînés.

Accueillis par l'équipe municipale et les membres du CCAS à l'initiative de ce moment convivial, ils ont tous beaucoup apprécié le succulent repas préparé par un nouveau traiteur et servi dans les règles de l'art par une équipe de salariées de la commune attentive et efficace.

Pour les habitués, l'animation musicale de Patrick Legrand a changé de couleurs pour offrir un répertoire varié et rajeuni correspondant à ce public de retraités, jeunes et moins jeunes. Tangos, valses mais aussi madison, twist, rock'n'roll se sont succédés pour le plus grand plaisir des danseurs.

La parole aux participants

Les nouveaux venus : Dominique et Jean-Pierre 61 et 65 ans, à Briis depuis vingt ans : *"Nous venons pour la première fois. Cette journée dynamise les aînés. C'est une renaissance. Nous préférons venir au repas et faire des rencontres, plutôt que d'attendre un colis. Nous apprécions également ce copieux repas."*

Maurice et Marie, à Briis depuis mars 1977 : *"Nous participons régulièrement à la brocante et à la vie du village. C'est la deuxième fois que nous venons au repas des anciens. Ce sont des amis qui nous ont incités à venir, Nous avons trouvé ce repas bon et copieux, nous reviendrons."*

Les doyens de la fête : Irène, 91 ans : *"Cela fait 54 ans que j'habite à Briis. Je m'y plais beaucoup. J'ai eu sept enfants dont des jumeaux. Je suis toujours venue au repas de Noël, j'aime l'ambiance sympathique. j'aime participer à la vie du village."*

Janine et Robert, 83 ans à Briis depuis 1963 : *"Nous venons depuis 1991 au repas des aînés. Au début, j'aidais même à préparer la salle. On fait des rencontres de personnes que l'on n'a pas l'habitude de voir. C'est toujours un peu bruyant, mais on apprécie beaucoup. L'ensemble est très agréable et aujourd'hui en plus, j'ai eu droit à une bouteille !"*

Une convive de retour après une très longue interruption : Michèle, à Briis depuis 1973 : *"Je ne suis pas venue depuis 19 ans. Après le décès de mon mari en 1996, c'était trop douloureux. Ce sont des amis qui sont venus me chercher. Je suis heureuse de rencontrer des gens d'origine différente, étant moi-même d'origine allemande. Je suis touchée par la chaleur de cette après-midi. On forme une famille. Ce soir quand je rentrerai chez moi, je me sentirai mieux, je sens que je fais partie du village. J'ai envie de participer davantage aux diverses animations."*

Kir royal
accompagné d'amuses-bouche chauds, d'une verrine froide

Foie gras de canard maison au sel de Guérande
servi avec sa fouace à l'ancienne

Noix de saint jacques flambées au whisky
accompagné de sa julienne de légumes

Trou normand sorbet poire

Ballotin au canard et aux cèpes
accompagné de la poêlée à l'ardéchoise aux marrons et pleurotes, d'un fagot de haricots verts et d'une galette de pomme de terre

Assiette de trois fromages affinés
servie avec du pain aux noix

Trilogie de dessert

Café et son chocolat

Vins
Bordeaux, Muscadet
Champagne offert par la Municipalité

Le menu

264 colis gourmands distribués pour enchanter les papilles

Un peu avant le 24 décembre, les élus et les membres du CCAS ont parcouru les rues du village avec des piles de colis bien remplis, pour rendre visite aux aînés qui n'ont pas assisté au repas de fin d'année organisé à la salle communale.

Ils ont pu parfois échanger sur les préoccupations des uns, l'état de santé ou les projets des autres, un moment privilégié pour faire le point sur la vie de son quartier ou du village, une belle occasion de se rencontrer, de mieux se connaître, d'échanger des idées et d'écouter des suggestions, parfois devant une sympathique tasse de café.

Tous ces paniers gastronomiques, soigneusement sélectionnés pour que les gourmands se régalent, ont ainsi apporté quelques douceurs aux aînés pour les fêtes. C'est une attention toujours appréciée par les bénéficiaires qui ont toujours un mot gentil que se soit pour les bénévoles ou la municipalité.

Claudine Chappe
et Leïla Oumrani,
Déléguée à l'Information

"Ce soir quand je rentrerai chez moi, je me sentirai mieux, je sens que je fais partie du village."

Fête ta réussite :
la Municipalité honore les jeunes

Une quarantaine de jeunes diplômés accompagnés de leurs amis ou de leurs familles ont répondu présent à l'invitation de la municipalité pour "fêter leur réussite".

Issus de cursus scolaires, universitaires ou sportifs, la réussite de chacun est mise à l'honneur.

Chacun et chacune est félicité(e) par Monsieur le Maire qui leur remet un diplôme en leur disant sa *"fierté de voir les jeunes de notre village réussir et donner une belle image de notre commune.*

Nous voulons vous encourager à étudier et à obtenir des diplômes qualifiants, quelle que soit la voie que vous choisissez. Les diplômes sont des atouts pour trouver un emploi car le chômage touche cinq fois plus les jeunes qui n'en ont pas."

Ensuite, un chèque cadeau FNAC a été remis à chaque jeune diplômé par Brigitte Alexandre et Séverine Pasquier, élues à la jeunesse.

Ambiance joyeuse, sourires et échanges étaient au rendez-vous,

La soirée se clôture par un cocktail dînatoire dressé pour l'occasion et préparé par un autre élu à la jeunesse, Joaquim Da Cruz.

Félicitations à tous les jeunes, et tous nos vœux de réussite pour les années qui vont suivre l'obtention de leurs diplômes.

Valérie Vervisch
Déléguée au développement économique

Briis en Liberté se jette à l'eau

Des groupes composés de bénévoles, d'artistes d'agents municipaux et d'élus se réunissent depuis quelques mois, pour nous mitonner de beaux moments pour le prochain Festival qui aura lieu du 18 mars au 2 avril.

pré-programme

13 mars • Voix de femmes au Café des délices.
18 mars • ouverture du Festival et vernissages de l'expo.
19 mars • les conteuses de Briis nous conteront l'eau.
19 mars • Les Goguettes.
23 mars • spectacle pour les enfants.
25 mars • vernissage de l'expo des peintres amateurs.
25 mars • projection-débat.
26 mars • Temps danses.
26 mars • soirée pop/électro.
1er avril • rendez-vous avec les nap.
1er avril • soirée lecture et théâtre.
2 avril • le Rallye de l'eau.
2 avril • Carte blanche à Flow, concert de clôture.

Si vous aussi, vous souhaitez prendre part aux groupes de travail, ou partager une de vos œuvres créatives avec les Briissois, prenez contact en mairie ou bien rejoignez-nous sur www.facebook.com/briisenliberte et www.twitter/BriisenLiberte

Tout au long de l'année, la volonté municipale est de favoriser l'accès au plus grand nombre aux diverses pratiques et initiatives artistiques. C'est pour cela que le Festival *Briis en Liberté* est un moment fort dans la vie culturelle de notre village. À Briis, la culture se partage, elle rassemble, elle vise à favoriser l'épanouissement de chacun et à nourrir le vivre ensemble. Depuis sa création en 2002, le *Festival* nous fait vivre quinze jours d'un concentré de culture.

La programmation 2016 se veut éclectique pour inviter le plus grand nombre de Briissoises et de Briissois à venir se divertir, s'émerveiller et partager des moments d'émotion, de découverte et de convivialité. Cette 15e édition aura pour thème : *Eaux petits bonheurs*. Un slogan pour sourire, réfléchir, rêver…

Une palette variée de différentes disciplines artistiques

Des ateliers artistiques seront menés par Valérie Loiseau, plasticienne. Pendant ces quinze jours, deux photographes Michel Dimaggio et Daniel Hess nous offriront une sélection de leurs œuvres, deux regards croisés et deux techniques pour une belle exposition et nous nous donnerons à réfléchir avec les *Voix de femmes au Café des délices* et une soirée une projection-débat.

Avec la *Compagnie de la Cité* du théâtre de Bligny et l'atelier *À mots ouverts*, nous vous préparons une belle soirée mêlant lecture, théâtre et apéro ; avec notamment une représentation du *Labyrinthe dans le partages des eaux* de Gérard Astor.

Nous retrouverons aussi des hydro-manifestations liquides, aqueuses, trempées, mouillées… : une matinée avec les conteuse de Briis ; les Goguettes ; un spectacle pour enfants ; une expo des peintres amateurs ; les ateliers *Temps danses* ; une soirée pop/électro pour les jeunes ; le Rallye de l'eau en famille…

Pour terminer en beauté, nous donnerons *Carte blanche à Flow*, pour un concert, un instant magique où tout s'arrête pour vivre l'émotion brute. Quand vous l'aurez écoutée, vous n'aurez qu'une seule envie, la faire découvrir autour de vous.

Mélina Vera,
Conseillère municipale déléguée aux Animations culturelles

Exposition Jeux de photographies

La dernière exposition à la Médiathèque présentait deux démarches autour de la photographie argentique : "La Chaîne" et "Sérendipité".

À l'origine de "La Chaîne", un jeu qui prend forme sur un forum internet. Le premier photographe a pris et

développé une photo qu'il envoie au deuxième. Ce dernier prend à son tour une photo en intégrant celle du premier dans son cadre. Il envoie sa photo au troisième, qui fait de même… Ainsi la trentième et dernière photo de "la Chaîne" comprend, de plus en plus petites jusqu'à être invisibles, les 29 photos précédentes.

Sur une table un deuxième "jeu" était présenté : "Sérendipité", ou le hasard de superpositions de deux films de photographes qui ne se sont pas concertés.

Accessible au public pendant plus d'un mois, l'exposition a également profité à huit classes de l'école primaire de Briis. Le photographe organisateur Briissois est venu toutes les semaines la présenter et répondre aux questions des enfants.

Caroline Cerf

Loto caisse des écoles

150 amateurs de Loto et, ou les amis de la Caisse des Écoles se sont réunis le samedi qui précède Noël au restaurant scolaire pour cette initiative désormais habituelle et toujours conviviale. 327 cartons ont été vendus pour les 22 parties et la consolante de la soirée. D'heureux gagnants sont repartis les bras chargés et la mine ravie ! Les membres de la Caisse des Écoles ne l'étaient pas moins, cette belle recette ajoutée à celles de toutes ses manifestations, lui permettra de financer les "petits plus" pour la vie des écoles maternelle et élémentaire.

sapins quartiers

Cette année encore, pour les fêtes, faire un petit "tour de ville" de jour comme de nuit était un vrai régal. Un grand merci à tous les décorateurs de Noël.

Noël des enfants

Le samedi 12 décembre, tout juste un mois après les événements terribles qui ont bouleversé la France, la maison des enfants accueillait, pour la première fois depuis son inauguration, une grande fête ouverte à tous les enfants de Briis.

Cette après-midi, la maison a vu défiler, sous le signe de noël, plus de 80 enfants, pour la plupart déguisés qui étaient venus à la rencontre du Père Noël. Malgré un léger retard, ce dernier a trôné majestueusement dans son impressionnant traîneau et les enfants qui le souhaitaient ont été pris en photo à ses côtés.

Pendant ce temps, dans une ambiance festive, les enfants ont pu participer à la banderole Briis en fête, écouter des histoires de Noël, jouer ensemble, et enfin défiler en musique sur le podium de Noël en attendant le goûter où Grands et moins grands se sont réchauffés au rythme des éclats de rires.

Malgré l'annulation du marché de Noël, les petits Briissois ont eu leur fête de Noël. La vie continue.

Emmanuel Dassa

Au fil des mois et des saisons les travaux s'enchaînent dans notre village. Préparation de futurs aménagements, réparation les outrages du temps sur les rues et bâtiments… Ces derniers mois il y a eu de l'inédit : notre bel étang des Aulnettes a subi une rupture grave de son équilibre écologique.

L'interconnexion des réseaux d'eau potable

À l'angle des rues Fontaine de Ville et Simon de Montfort ont été installés les équipements nécessaires à l'interconnexion des réseaux d'eau potable à partir desquels la Régie des eaux de Briis va pouvoir alimenter les habitations du Bourg.

Dans cette fosse, sont regroupés des compteurs et des vannes. Il sera ainsi possible de connaître réellement les quantités d'eau effectivement fournies à la régie. Ce n'est pas le cas actuellement.

Les seules consommations réelles sont mesurées au niveau des compteurs individuels, et un coefficient forfaitaire est appliqué pour définir les pertes facturées. Les vannes permettront, en tant que de besoin, de choisir le fournisseur.

Des reprises de chaussées

Les trous présents sur plusieurs rues ou voies ont dû être réparés. Ces dégradations apparaissent régulièrement en raison de la nature des sols.

Ce travail permanent est coûteux et, pour être efficace, nécessite que les trous soient importants pour que les réparations soient durables.

Les sols de notre commune ressemblent à un mille-feuille composé de tranches de glaises et de sables qui, au fil des saisons, se gonflent d'eau ou se rétractent. Il ne suffit donc pas de procéder à un rebouchage superficiel, mais il est nécessaire de stabiliser les fondations de la bande de roulement puis de refaire cette

dernière. Cela nécessite l'intervention de sociétés spécialisées.

Poissons morts à l'étang des Aulnettes

Constatant la mort de poissons dans l'étang des Aulnettes, il a fallu non seulement les récupérer mais également comprendre la raison de cette situation.

L'Office national de l'Eau et des Milieux aquatiques (ONEMA) a été sollicité. Cet organisme est la référence sur la connaissance et la surveillance de l'état des eaux et sur le fonctionnement écologique des milieux aquatiques.

L'explication qui a été fournie, après une étude du site est qu'une conjonction de facteurs (chaleur, prolifération de bactéries, forte présence de déjections d'oiseaux) a fortement réduit l'oxygénation de l'eau.

Les solutions préconisées sont une pêche de sauvegarde, et la recherche de solutions pour réduire le nombre de volatiles dont les déjections polluent cet étang.

Ainsi, il est demandé de ne plus nourrir les canards dont les fientes sont fortement toxiques.

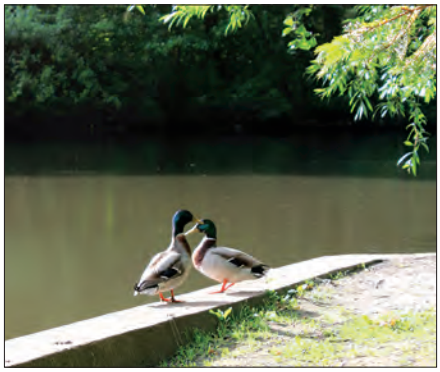

Modification du PLU de la commune : **Enquête publique**

4 permanences : mardi 9 février et samedi 20 février de 9h à 12h, mercredi 9 mars de 16h à 19h, lundi 14 mars de 15h à 18h

Le PLU actuel, élaboré il y a presque dix ans, nécessite quelques aménagements.

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU), élaboré au cours des années 2006-2008, approuvé en juin 2008, corrigé ponctuellement à la demande du Préfet, est devenu définitif en novembre 2008. Ce cadre régit depuis sept ans les décisions d'urbanisme dans notre commune.

Pour diverses raisons, des aménagements deviennent nécessaires. Les choix fondamentaux permettant une maîtrise de l'urbanisation restent inchangés, mais certaines règles sont à adapter et des contraintes réglementaires nouvelles s'imposent désormais. Aussi, une évolution de ce PLU en deux étapes est engagée. La première, à court terme, consiste en une modification réduite de certaines dispositions. Elle fait l'objet d'un projet soumis à enquête publique du 9 février au 14 mars. Il s'agit, principalement, d'intégrer les conséquences de la loi ALUR (mars 2014) suppression de la notion de COS (coefficient d'occupation des sols) et de la taille minimale des terrains. Ces deux éléments structuraient le PLU. Deux coefficients : "empreinte au sol" et "végétalisation" les remplacent, associés à de nouvelles valeurs. Les cartes consultables pendant l'enquête précisent cela.

Quelques règles sont amendées pour mieux harmoniser les spécificités de chaque zone. En effet, la densification de l'urbanisation prescrite par les évolutions réglementaires pour réduire l'étalement urbain (loi Grenelle, loi ALUR, les différents schémas directeurs…), conduit à moins distinguer les différents secteurs. Pour faciliter la réalisation de nouveaux projets grâce à des outils d'aménagements adaptés, les orientations concernant le site urbanisable de la Vieille Terrière ont été ajustées.

Un dossier consultable en maire et téléchargeable à l'adresse : *http://goo.gl/dYXgq7* présente ces modifications. Un registre sera disponible et le commissaire enquêteur tiendra 4 permanences pour recueillir les avis de chacun. Le PLU ainsi modifié s'adaptera mieux aux exigences actuelles (voir aussi la tribune p.18).

Michel Massiou,
Conseiller municipal délégué au Cadre de vie

Les nouveautés de la Médiathèque

Marie Curie prend un amant • de Irène Frain

Marie et Pierre Curie ont un grand amour l'un pour l'autre et une passion dévorante pour les sciences. Ils ne vivent que pour l'avancée de leurs recherches sur le radium, entourés de quelques scientifiques dont Paul Langevin, élève de Pierre. Après la mort accidentelle de son mari, alors qu'elle se jette à corps perdu dans le travail, Paul Langevin lui redonnera goût à la vie. Un livre sur la difficile condition de femme scientifique au début du XXe siècle, basé sur des faits réels.

D'après une histoire vraie • *Prix Renaudot 2015* de Delphine de Vigan

Delphine, l'auteur, est confrontée à la page blanche après un immense succès auquel elle ne s'attendait pas. Alors qu'elle traverse une passe difficile, L. surgit dans sa vie. Cette mystérieuse "amie" lui fait toucher du doigt ses failles et prend chaque jour plus d'emprise. Un roman aux allures de thriller psychologique, qui joue sur la frontière très mince séparant le réel de la fiction.

Ça sent le brûlé

tome I de la série "Un dragon à la maison" de Josh Lacey

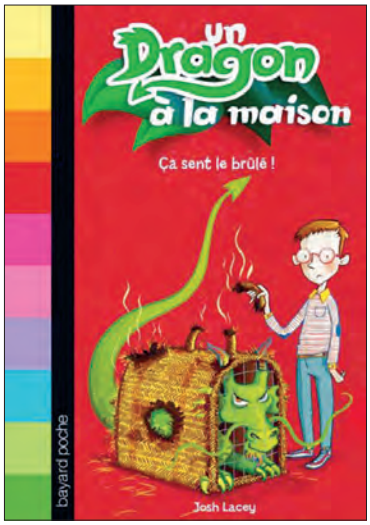

L'oncle d'Édouard lui a confié son dragon pour pouvoir partir huit jours en vacances. Seulement, voilà, il a oublié de laisser des instructions ! Qu'est-ce que ça mange ? Comment lui dire de ne pas laisser ses crottes sur le tapis de la chambre de maman ? De ne pas brûler la porte du frigo ?

Si vous aimez lire et êtes intéressé(e) pour participer chaque mois à la lecture d'une ou plusieurs nouveautés, vous pouvez rejoindre les Comités de lecture de la Médiathèque. Pour plus d'infos écrivez-nous à mediatheque-de-briis@wanadoo.fr ou demandez aux bibliothécaires lors de votre prochaine visite !

Disponible **sur les liseuses**

Le doute
de S. K Tremayne

Un an après le décès accidentel de Lydia, l'une de leurs filles jumelles, Angus et Sarah déménagent sur une petite île écossaise pour oublier le drame. Mais le comportement de Kirstie, leur fille survivante, devient étrange : elle se met à affirmer qu'elle est en réalité Lydia. Alors qu'un brouillard glacial enveloppe l'île, l'angoisse va grandissant… Que s'est-il vraiment passé en ce jour fatidique où l'une des deux sœurs a trouvé la mort ?

Conseil municipal
Séance du 29 juin 2015

1. Modification du PLU
Le Plan Local d'Urbanisme, version définitive du 12/11/2008, doit être modifié afin d'intégrer certaines dispositions réglementaires (abrogation des COS et des tailles minimales de terrains constructibles suite à la loi Alur le 24/3/2014) et adapter certaines dispositions de la zone 1AU en vue de la réalisation de programmes de logements plus diversifiés correspondant aux demandes actuelles. Il est décidé de faire évoluer rapidement le PLU au regard de ces besoins, sans attendre une révision générale du PLU. Une enquête publique sera prochainement organisée dans le cadre de cette procédure.
À la majorité (20 pour et 3 contre : Mme Hache, M. Nominé et M. Schoettl).

2. Révision du PLU
Différentes lois (Grenelle, Alur…) et différents textes (Sdrif, Srce, Pduif, Sage, etc.) définissent un nouveau contexte législatif régissant les PLU et entraînent de nouvelles obligations imposant l'élaboration d'un nouveau PLU avant le 31/12/2016. Il est décidé de prescrire la révision du PLU sur l'ensemble du territoire communal et d'engager la concertation et les démarches qui en découlent.
À la majorité (20 pour et 3 contre : Mme Hache, M. Nominé et M. Schoettl).

3. Répartition 2015 du Fonds national de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC)
Il est décidé d'approuver la décision du bureau de la CCPL qui propose la prise en charge intégrale pour l'année 2015, par la Communauté, du FPIC dans le cadre d'une répartition dérogatoire libre.
Adoptée à l'unanimité (23 pour).

4. Signature d'un Projet urbain partenarial (PUP) avec la Société Foncier Conseil (SFC)
La commune engage un projet de logements mixtes dans la zone dite de la "Vieille Terrière". La SFC a signé avec l'ensemble des propriétaires de terrains de cette zone des promesses d'achats et propose un projet correspondant aux objectifs de la commune. Ce projet nécessite que la commune adapte l'accès de ce futur secteur (sécurisation de l'entrée de ville, accès à la parcelle C819…). Ces travaux devant être supportés par la SFC, celle-ci s'engage à apporter en paiement quatre lots de 330 m² pour un montant de 460 000 € dans le cadre d'un PUP. Le Maire est autorisé à signer ce PUP et tous les documents s'y rapportant,
Adoptée à l'unanimité (23 pour).

5. Avenant n°1 au contrat de délégation du service public d'assainissement avec la Lyonnaise des Eaux
L'avenant a pour objet l'ajout un poste de relèvement et des réseaux d'eaux usées et pluviales au hameau de Launay Maréchaux et l'intégration de la nouvelle réglementation sur la prévention des dommages sur réseaux.
En contrepartie, le délégataire perçoit, au titre des eaux usées, une prime annuelle fixe de 20,89 € par usager et une partie proportionnelle 0,3462 € HT par mètre cube d'eau, ainsi qu'une rémunération forfaitaire semestrielle de 6 104 € HT au titre des eaux pluviales. Le Maire est autorisé à signer l'avenant n°1.
Adoptée à l'unanimité (23 pour).

6. Convention de délégation avec le syndicat des transports d'Ile-de-France pour les transports scolaires
Le STIF reprend à compter de la prochaine rentrée la compétence "Transports scolaires" exercée par le département de l'Essonne. Il souhaite maintenir les délégations de compétence aux organisateurs locaux afin que ceux-ci continuent d'assurer leur rôle de proximité. La nouvelle convention (concernant les transports réservés aux élèves des hameaux de Briis-sous-Forges) reprend les termes des conventions antérieures et couvre les deux années scolaires à venir (2015-17).
Adoptée à l'unanimité (23 pour).

7. Convention relative à la mise en œuvre du processus de la verbalisation électronique sur le territoire de la ville (PVE)
Le PVE est destiné à remplacer la contravention papier. Ce processus conduit par l'Agence nationale de Traitement automatisé des Infractions porte sur la dématérialisation complète de la chaîne contraventionnelle des amendes des quatre premières classes. L'Antai fournit le logiciel PVE et les divers procédés et documents nécessaires. La collectivité doit de son côté acquérir et assurer la maintenance des matériels. Le Maire est autorisé à signer la convention.
Adoptée à l'unanimité (23 pour).

Motion du Conseil municipal : projet d'aire d'accueil des gens du voyage à Gometz-le-Châtel
Dans le cadre du schéma départemental d'accueil des gens du voyage l'Essonne a été divisé en cinq secteurs et il a été acté la création d'une une aire d'accueil de grand passage par grande zone. Pour notre territoire, "le secteur 1 nord-ouest", huit sites ont été identifiés dont celui de Gometz-le-Châtel en limite immédiate de Gometz-la-Ville, et celui de Wissous
Le Conseil municipal considérant la nécessité de répondre aux besoins de création d'une aire de grand passage, notamment pour répondre aux attentes légitimes des gens du voyage, que le site choisi doit être le fruit d'une concertation aboutie avec les élus des villes concernées, que le site de Gometz-le-Châtel ne semble pas le plus opportun pour accueillir ce type d'équipement, que ce projet est constitué en limite des installations du tunnel de Gometz-la-Ville dont les exigences de sécurité et les dispositifs imposés par l'État pour son bon fonctionnement témoignent de sa fragilité, qu'une telle aire implantée sur une voie qui supporte plus de 25 000 véhicules par jour engendrerait des problèmes de sécurité routière notoires, que la Communauté de communes du pays de Limours, contrairement à d'autres intercommunalités, respecte le schéma départemental des gens du voyage. Demande à Monsieur le Préfet de renoncer à l'implantation sur Gometz-le-Châtel d'une aire d'accueil de grand passage et rappelle la proposition alternative faite par la commune de Wissous.
Adoptée à l'unanimité (23 pour).

Conseil municipal
Séance du 14 septembre 2015

1. Indemnités de conseil 2015 au Trésorier de Limours
L'indemnité qui sera versée pour l'année 2015 est fixée à 833,42 €.
À la majorité (21 pour et 1 abstention : M. Poline).

2. Taxe communale sur la consommation finale d'électricité - Fixation du coefficient multiplicateur unique pour l'année 2016
Le calcul de cette taxe, payée par les abonnés, fait référence à un coefficient, actuellement, de 8,12. Le législateur a fixé les seules valeurs possibles (0 ; 2 ; 4 ; 6 ; 8 ; 8,5). Il est décidé de fixer à 8 ce coefficient à compter du 1er janvier 2016.
À l'unanimité (pour 22).

3. Autorisation donnée au Maire d'acquérir les parcelles cadastrées C297 (357m²) et C72 (719 m²)
Le terrain est inclus dans une zone de préemption délimitée au titre des espaces naturels sensibles du département de l'Essonne. La volonté municipale étant de préserver, contre le mitage et les artificialisations sauvages, l'ensemble de tels espaces boisés, le Maire est autorisé à acquérir, les parcelles pour 2 250 € et à solliciter les subventions associées auprès du Conseil départemental de l'Essonne.
À l'unanimité (pour 22).

4. Convention avec le Conseil départemental de l'Essonne pour la mise en place d'un Contrat d'aide aux projets culturels de territoire 2015-2016
Le Conseil départemental de l'Essonne propose un nouveau dispositif appelé "Contrat d'aide aux projets culturels de territoire". Pour accompagner ses ambitions dans le domaine de la lecture publique la Commune, le Maire est autorisé à signer les conventions et avenants à venir avec le Conseil départemental de l'Essonne et à solliciter les aides et les soutiens les plus élevés possibles pouvant être consentis dans le cadre de ce contrat.
À l'unanimité (pour 22).

5. Création d'une Régie publique pour l'exploitation, la production et la distribution de l'eau
Le contrat d'affermage de la commune avec la Lyonnaise des Eaux pour la fourniture de l'eau potable prend fin le 3 février 2016. Depuis plusieurs mois, la faisabilité d'un passage en Régie publique pour l'exploitation, la production et la distribution de l'eau à Briis a été étudiée et des réunions publiques qui ont lieu à ce sujet. Ce mode de gestion est souhaité afin de mieux maîtriser le service de l'eau et d'en faire bénéficier les abonnés, car il conduira à faire des économies et donc à baisser les factures des abonnés. Il est donc décidé la création de la Régie publique de l'Eau de Briis-sous-Forges à partir du 1er novembre 2015. Les statuts de cette Régie dotée de la seule autonomie financière sont approuvés.
La gestion complète du service public de distribution d'eau potable de la ville de Briis-sous-Forges par la Régie sera effective le 3 février 2016.
À la majorité (19 pour et 3 contre : Mme Hache, M. Nominé et M. Schoettl).

Briis est une commune de moins de 3 500 habitants (lors des dernières élections municipales). Elle n'est donc pas dans l'obligation d'ouvrir les colonnes du bulletin municipal à l'opposition. Toutefois, le Maire a proposé au Conseil municipal d'offrir cette possibilité afin de favoriser l'expression démocratique de chaque groupe en fonction de sa représentativité. Nous rappelons que cette tribune est libre et que les propos n'engagent que leurs auteurs (textes originaux, sans modification, ni correction).

Groupe "Ensemble pour vivre Briis Autrement"
Majorité municipale

Évolution du PLU : Modification ? Révision ? ou bien les deux ?

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) est un document fondamental pour la vie d'une commune. Depuis quelques années plusieurs lois sont venues modifier les conditions dans lesquelles le PLU de notre commune a été élaboré au cours des années 2006-2008.

Ainsi le code de l'urbanisme a remplacé les notions de "surface habitable" (SHON et SHOB) par la "surface de plancher".

De même, la loi ALUR a supprimé la notion de "coefficient d'occupation des sols"(COS).

Quant à la loi Grenelle 2, elle impose la présence de deux nouveaux articles dans les règlements des zones sur les performances environnementales et sur les réseaux de communications numériques.

En outre, de nouveaux schémas directeurs s'imposent également : celui de l'Île-de-France (SDRIF), celui du bassin Orge-Yvette (SAGE), celui qui concerne la cohérence écologique (SRCE), ou encore le plan de déplacement (PDUIF).

Enfin, il est devenu nécessaire de faire le bilan de l'application du PLU au cours de ces sept dernières années et, éventuellement, corriger quelques anomalies ou certaines rédactions dont l'interprétation peut conduire à des malentendus ou des incohérences.

Le cadre formel dans lequel peut s'effectuer les corrections nécessaires est stricte. Plusieurs procédures sont définies dont les modalités et les délais varient. Deux voies sont principalement possibles (elle sont présentées dans le dossier d'enquête publique que chacun peut consulter (voir article page 14) : la modification et la révision. Lors du Conseil municipal du 29 juin dernier, les deux procédures ont été enclenchées.

Pourquoi un tel choix ?

Les effets de la loi ALUR se sont fait sentir immédiatement : de nombreux terrains ont été divisés ce qui conduit à faire face à des demandes de nouvelles constructions nombreuses, parfois contraires à ce que sont les principes structurant le PLU actuel.

Il devenait donc urgent de retrouver des limites pour éviter une urbanisation pouvant se révéler excessive. Il fallait donc procéder rapidement. Pour cela, la procédure de **modifiacation** était appropriée. Mais elle limite très fortement les évolutions possibles. En particulier, aucune possibilité de changement du zonage, pas de modification des orientations majeures définies dans le Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD). Il ne s'agit donc que d'aménager principalement, les effets de la loi ALUR pour en maîtriser les conséquences.

Ensuite, une fois cette première procédure achevée dans quelques semaines, c'est dans le cadre d'une **révision** générale du PLU que des transformations plus importantes pourront être envisagées. Bien évidemment, une telle évolution fera l'objet d'une large concertation avec les Briissoises et les Briissois.

À partir du bilan qui sera fait de l'urbanisation constatée au cours de la dernière décennie, des attentes à définir en commun, des perspectives choisies et des contraintes imposées, un nouveau PLU sera élaboré. Ce travail sera à mener, ensemble, au cours des deux ou trois prochains semestres.

Michel Massiou,
Conseiller municipal
délégué au Cadre de vie

Groupe "Un nouveau souffle pour Briis"
Opposition municipale

L'année 2015 aura été une année douloureuse et bouleversante, qui doit nous contraindre à croire encore plus en l'être humain et en sa capacité à construire et réaliser le meilleur.

2015 fut également l'année de l'amorce de nouvelles tensions financières pour notre commune puisque les collectivités locales doivent composer avec des baisses toujours plus significatives des dotations de l'Etat. Il est donc impératif d'être vigilants et de se recentrer sur les priorités budgétaires afin de résoudre une équation financière toujours plus complexe.

Aussi nous vous souhaitons de continuer à vous ouvrir les uns aux autres avec encore plus d'appétit, à vous enrichir des différences culturelles, sociales ou intergénérationnelles.

Il sera impossible de construire l'année à venir dans l'immobilisme ou la frilosité, et c'est pourquoi nous vous souhaitons de passer une très belle année 2016, riche de projets, de sérénité et d'espérance.

Si 2015 ne vous l'a pas permis nous vous souhaitons d'oser entreprendre ce qui vous anime, et de vivre vos passions en 2016.

Enfin merci à vous tous pour vos encouragements et votre confiance, qui nous confortent chaque jour dans la volonté de poursuivre une action constructive mais déterminée.

Fanny Hache
Jean-Christophe Nominé
Nicolas Schoettl
Groupe Un Nouveau Souffle pour Briis

Inscrire son enfant à l'école

L'admission d'un enfant à l'école maternelle ou élémentaire nécessite son inscription en mairie

- dès janvier pour une première entrée à l'école maternelle en septembre suivant.
- le plus tôt possible en cas de déménagement en cours d'année, si l'enfant est déjà scolarisé.

Document à fournir pour l'inscription en mairie

- un justificatif de domicile (de moins de 3 mois).
- le livret de famille.
- le carnet de santé.
- un certificat de radiation s'il a déjà été scolarisé.
- en cas de séparation des parents, le document relatif à la garde de l'enfant.

Chacun peut se former aux 1ers secours

Un geste utile pour préserver ses proches, un geste citoyen en toutes circonstances :

La PSC1 (Prévention et Secours Civiques de niveau 1).

Les accidents domestiques mortels sont en France d'environ 11 500 par an ; les accidents routiers, environ 3 400, ceux du travail environ 450.

Il est primordial de connaître les gestes qui peuvent sauver et préserver la vie avant l'arrivée des secours spécialisés. Les gestes effectués pendant les quelques minutes qui précèdent l'arrivée de ceux-ci peuvent faire toute la différence. Et savoir quoi faire donne une réelle efficacité à votre volonté d'aider.

Des formations existent en entreprise, la législation imposant la présence sur les lieux de travail de personnels ayant suivi un cursus de formation aux premiers secours. Cette formation est de deux jours, sur le temps de travail. Une journée est constituée du tronc commun, la deuxième journée est axée sur les risques propres liés à votre entreprise. Vous pouvez vous porter volontaire pour suivre cette formation, votre entreprise remplira plus facilement ses obligations légales et vous bénéficierez de la formation en toutes circonstances.

Vous pratiquez un sport ? Cette formation peut être obtenue par l'intermédiaire de votre club. Elle pourra alors être partiellement, ou totalement subventionnée. Renseignez-vous auprès de votre fédération sportive.

Si vous n'avez pas la possibilité d'être formés par l'intermédiaire de votre entreprise, ou de votre club sportif, plusieurs organismes proposent, pour une somme modeste au regard des enjeux, une formation à ces premiers secours. La durée est d'une journée pleine.

Les principaux organismes qui assurent cette formation sont :

- **La Protection Civile :** formations@protectioncivile.org ou 01 43 37 01 01
- **Les Pompiers :** www.pompiers.fr/grand-public/prevention-des-risques/apprentissage-des-premiers-secours

Renseignements auprès de l'Union des Sapeurs Pompiers de notre département : 01 69 04 87 10 ou secretariat-udsp91@sdis91.fr

- **La Croix-Rouge française :** 98 rue Didot, 75 694 Paris Cedex 14, 01 44 43 11 00 ou www.croix-rouge.fr/Contact

Pour vos proches, à la maison, sur un terrain de sport, en pleine nature, sur la route ou sur votre lieu de travail, savoir quoi faire peut sauver des vies.

La formation PSC1est ouverte à toute personne âgée de plus de 10 ans.

Mairie de Briis-sous-Forges

Place de la Libération • 91 640 Briis-sous-Forges
Tél. 01 64 90 70 26 • Fax 01 64 90 79 65
accueil@briis.fr • www.briis.fr

Horaires de la Mairie

Les lundi, mercredi et vendredi :
de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 18 h
Les mardi, jeudi et samedi : de 9 h à 12 h

Permanence des élus (pour les urgences)

Le week-end : 06 08 58 80 94.

Horaires de la Médiathèque

Mardi : de 16 h 30 à 19 h
Mercredi : de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h
Vendredi : de 16 h 30 à 18 h
Samedi : de 9 h à 12 h 30 et de 14 h à 17 h

Horaires de la Ludothèque

Mercredi et samedi : de 14 h à 18 h
Vendredi : de 16 h à 18 h

de la Maison des jeunes et de la vie associative

Les mardi, jeudi, vendredi : de 16 h à 19 h
Les mercredi, samedi et vacances scolaires :
de 14 h à 17 h pour les 11-15 ans
de 17 h à 19 h pour les 15-17 ans

Permanence de l'assistante sociale

Tous les lundis de 13h30 à 18h.
Prise de rendez-vous obligatoire
avant le jeudi soir au 01 69 63 35 90.

Permanence juridique

Le premier samedi matin de chaque mois de 9 h à 12 h.
Inscription préalable obligatoire en Mairie.

Briis en liberté

Festival d'actions culturelles

15e édition

18 mars >>> 2 avril 2016

BRIIS-SOUS-FORGES

Bulletin municipal n°88
Directeur de la publication :
Bernard Vera.
Coordinatrice de rédaction :
Leila Oumrani.
Ont participé à la réalisation de ce numéro :
Caroline Cerf, Claudine Chappe, Emmanuel Dassa, Christiane Lépissier, Michel Massiou, Pascale Perret, Inès Vera, Mélina Vera, Valérie Vervisch.
Photos et maquette :
Service communication de la Mairie de Briis-sous-Forges.
Impression et brochage :
Print Price • Impression sur papier labellisé PEFC issu de forêts gérées durablement.

concert
de clôture du festival

les flow

samedi 2 avril
à **20 h 30**
au Théâtre de Bligny